

VÉRONIQUE LASSAILLY-JACOB

EXCLUES, MARGINALISÉES, INTÉGRÉES ?

Réaction des femmes dans un projet agricole (Côte d'Ivoire Centrale)

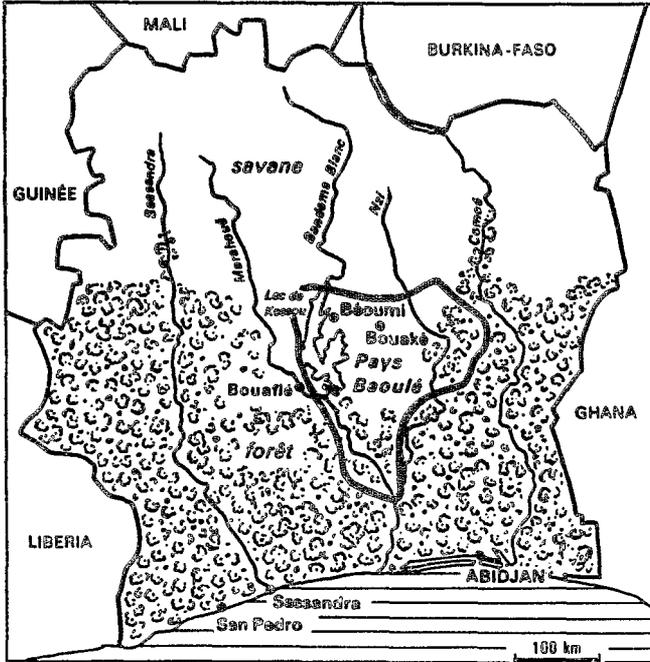
Les politiques de développement ont été, sont et resteront un échec, du point de vue de l'efficacité économique et des équilibres sociaux, tant que les femmes ne seront pas considérées comme faisant partie, à titre égal avec les hommes, de l'ensemble des processus de changement qui transforment les sociétés (Bisilliat J., synthèse des travaux, Femmes et politiques alimentaires, 1985, p. 24-25).

Le cadre d'intervention

Le barrage de Kossou, construit en 1970 sur le fleuve Bandama au centre du pays, fit naître en amont une vaste retenue qui inonda les terres et les villages de milliers d'agriculteurs de l'ethnie baoulé (cf. carte 1). Ces "déguerpis" furent pris en charge par une société d'aménagement, l'AVB (Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama) qui les relogea dans de gros villages modernes situés à la périphérie du lac.

Pour reconstituer les outils de production des agriculteurs réinstallés en savane⁽¹⁾, l'AVB mit à leur disposition des « blocs » de terre, sélectionnés après prospection pédologique

1. La région concernée par l'aménagement est située en zone guinéenne préforestière ; la plupart des villages réinstallés au sud du lac se trouvent en forêt et bénéficient d'un programme de plantations caféières et cacaoyères.



Carte 1 — Situation du lac de Kossou

et prélevés sur les terroirs de villages d'accueil. Chaque nouvelle communauté reçut en fonction de sa taille (1 000 à 2 000 hab.) un ou deux blocs cultureux de 150 ha, intégralement défrichés et mis en valeur selon un système semi-mécanisé, associant des cultures annuelles pluviales et un élevage bovin d'embouche. Un bloc culturel était partagé entre 30 chefs de famille volontaires qui disposaient chacun d'une exploitation de 5 ha, exploitation-type préconisée par l'AVB.

Soulignons que les femmes, considérées comme productrices participant à la mise en valeur des blocs, restèrent ignorées des responsables pendant toute la durée du projet AVB; s'il y eut un programme d'animation féminine, celui-ci concerna essentiellement l'hygiène, la santé et les jardins maraîchers.

Les négociations foncières entre l'AVB et les communautés d'accueil se limitèrent aux terres des blocs cultureux ; ainsi, les

agriculteurs qui ne purent ou ne voulurent pas participer à la mise en culture des blocs – soit plus de la moitié de la population villageoise transplantée – se retrouvèrent paysans sans terre et durent solliciter auprès des communautés d'accueil, l'autorisation de cultiver des parcelles : la survie de la plupart de ces familles « déguerpies » dépendait du bon vouloir des chefs de terre qui les accueillait.

En 1980, la dissolution de l'AVB entraîne l'abandon de tous les blocs et leur mise en jachère. Les anciens volontaires se retrouvent exploitants sans terre au même titre que les autres. Seuls, quelques blocs, implantés dans la région de Béoumi, sont remis progressivement en culture à partir de 1983 (à raison de 2 blocs par an) par le PMP (Projet de Promotion de la mécanisation Paysanne), projet de recherche-développement rattaché au CIMA (Centre Ivoirien du Machinisme Agricole). Le programme consiste à créer des exploitations individuelles de 5 à 6 ha, semi-motorisées, associant cultures vivrières et cultures de rente (igname, coton, maïs, riz). Chaque bloc est mis en valeur par une dizaine d'exploitants associés en un groupement qui devient, après 3 années d'épargne, propriétaire à crédit de ses moyens de production, soit un tracteur de 45 chevaux avec tous ses équipements.

Notre enquête s'est déroulée en juin 1986, pendant la quatrième campagne agricole ; l'opération concernait 8 villages c'est-à-dire 65 agriculteurs qui mettaient en valeur 365 ha soit des exploitations de 5 à 6 ha en moyenne. Deux groupements venaient d'acquérir chacun un tracteur neuf et commençaient à rembourser leurs lourds emprunts auprès de la Banque Nationale pour le Développement Agricole ⁽²⁾.

2. Notre enquête s'est déroulée dans 4 villages sélectionnés en fonction de leur degré d'ancienneté dans le projet. Les exploitants du village de quatrième année avaient acquis leur chaîne mécanisée. La diversité des cas étudiés au regard de leur durée de participation au projet pouvait permettre d'appréhender l'évolution de la situation socio-économique des femmes intégrées dans l'opération. Nous avons procédé par questionnaires individuels soumis directement à chacune des épouses des exploitants de ces 4 villages, participant à l'opération, soit 44 femmes représentant environ la moitié des épouses impliquées dans le projet.

Après 3 années de fonctionnement pendant lesquelles les agriculteurs furent les seuls interlocuteurs des responsables du projet, ces derniers prirent peu à peu conscience d'une lassitude et d'un mécontentement grandissants chez leur épouse. Or, dans cette région de savane, les femmes représentent la principale main-d'oeuvre agricole car les jeunes migrent en grand nombre vers les plantations forestières et vers les villes. L'insatisfaction des agricultrices se traduisait surtout par un entretien déficient des cultures sur blocs ; les rendements s'en ressentaient et les prestations à payer paraissaient d'autant plus lourdes.

Nous avons cherché à découvrir les raisons du désintérêt des agricultrices pour ce nouveau système de culture, à observer les initiatives prises par ces femmes pour tenter de conserver une certaine autonomie économique et vivrière et enfin à analyser les résultats de la tentative d'intégration des femmes à l'opération menée par les responsables du projet.

Incidence du projet sur le rôle de la femme dans l'agriculture

Dans la société baoulé, l'unité sociale de base repose sur la famille restreinte composée d'un chef de famille, de sa ou ses épouses, de ses enfants auxquels s'ajoutent parfois des personnes apparentées. Les épouses ont pour rôle essentiel de nourrir le mari et les enfants. Elles sont responsables de la production, de la transformation et de la circulation des produits vivriers : elles cultivent plantes légumières, maïs, arachide, manioc, en association ou à la suite de l'igname, principale culture alimentaire et commerciale de la région.

Bien que fortement impliquées dans la production agricole, les cultivatrices sont dépourvues du droit d'accès à la terre. L'homme est détenteur des droits fonciers coutumiers, la femme, elle, dispose de l'usufruit de la terre auquel elle ne peut avoir accès qu'après l'intervention de l'homme pour "ouvrir" les champs. Les femmes sont donc toujours dépendantes des hommes pour accéder au droit de cultiver même si une étroite association s'instaure ensuite entre tous les membres de la famille pour la conduite de l'exploitation agricole.

Pendant toute la période de maturation de l'igname, les cultivatrices sont seules « maîtres à bord » sur leurs parcelles et se livrent à un véritable jardinage. Elles occupent l'espace situé entre et sur les pentes des buttes pour y semer successivement des légumes (gombo, piment, aubergines, tomates) puis du maïs et du manioc lorsque les grimpants de l'igname sortent de terre. Toutes ces plantes arrivent à maturité à diverses périodes de l'année et leur durée de production ou de reproduction s'échelonne sur plusieurs mois. Elles assurent ainsi une petite production quasi journalière dont une partie, gombo et piment, est conservée en sec en perspective des périodes creuses. Les femmes sont ainsi assurées de pouvoir préparer chaque jour la sauce qui doit accompagner le repas du soir.

L'homme retourne sur les parcelles pour récolter les ignames et construire les abris (*coucou*, *fongo*) qui serviront à stocker la récolte. Il prépare ensuite le sol pour les cultures suivantes, billons pour l'arachide ou ameublissement de la terre pour le maïs et le *ouré-ouré* ; cette petite courge ronde renferme des graines qui, une fois séchées et pilées, servent à la confection d'une sauce très appréciée. Les femmes sont alors responsables du semis, de l'entretien puis de la récolte de ces trois cultures. Les autres plantes, manioc, ananas, maïs, condiments sont soigneusement conservées, entretenues et multipliées. A la suite des récoltes de l'arachide, du maïs et du *ouré-ouré*, l'homme peut intervenir à nouveau pour préparer le sol en vue du semis du riz ou du coton dont il sera chargé ; parfois aussi, la parcelle n'est plus consacrée qu'au manioc et aux condiments.

Hommes et femmes tirent de certaines cultures des bénéfices personnels qui leur permettent de tenir un rôle précis au sein de la cellule familiale. Les cultivatrices viennent se servir presque chaque jour dans leurs champs qui font quasiment office de « garde-manger »⁽³⁾. La diversité de leurs productions vivrières

3. La femme se rend chaque jour sur l'une ou l'autre de ses parcelles pour sarcler, tailler, récolter quelques piments, aubergines ou tomates pour la sauce du repas du soir ; elle ramasse également un peu de bois de feu, choisit quelques ignames dans le *coucou* ou déterre un ou deux tubercules de manioc ; vers 17 h, elle retourne au village munie de sa précieuse cargaison qui servira à la préparation du repas.

est source à la fois d'une sécurité alimentaire, d'une nourriture équilibrée et de petits revenus qui s'échelonnent tout au long de l'année. Quant aux hommes, ils perçoivent l'argent de la commercialisation des ignames, du coton, du café et du vin de palme; en général, ils prennent à leur charge les gros frais du ménage (scolarisation des enfants, médicaments, etc.).

Large autonomie vivrière et économique, dépendance foncière mais aussi grande liberté d'initiative, tels sont les principaux traits du rôle agricole des femmes baoulé.

Le nouveau système semi-mécanisé va modifier la répartition des activités agricoles et des ressources monétaires au sein du ménage. Si l'association et l'interdépendance entre les membres de la famille pour la conduite de l'exploitation « moderne » se reproduisent spontanément, les avantages que chacun a l'habitude d'en tirer ne sont plus les mêmes :

- Les femmes deviennent associées avec leur mari à la mise en valeur d'exploitations beaucoup plus étendues (5 ha en moyenne) que dans le système traditionnel (1 à 2 ha) ; principale main-d'oeuvre agricole en raison de la faible disponibilité en force de travail familial, elles sont désormais largement mobilisées par les travaux culturels manuels à effectuer sur les blocs. En dépit de la mécanisation de certaines tâches comme la préparation des sols et le semis, les travaux manuels féminins sont plus diversifiés, plus accaparants et plus pénibles qu'auparavant. Hormis les traitements phytosanitaires (elles sont toutefois chargées du transport de l'eau pour la dilution des produits) et les épandages d'engrais et d'herbicide, les cultivatrices participent à toutes les tâches manuelles effectuées sur les blocs et en particulier au sarclage et à la récolte de toutes les cultures. Elles sont très impliquées dans la culture du riz, participant activement aux travaux de surveillance au moment de l'épiaison et étant chargées, pendant la moisson, du ramassage et de la mise en tas des épis puis de leur transport vers la batteuse et enfin du vannage et de la mise en sac. Tous ces travaux sont effectués dans des conditions particulièrement pénibles en l'absence de tout ombrage sur l'exploitation.

- Elles ne sont plus consultées pour la conduite de l'exploitation car les hommes sont les seuls interlocuteurs des animateurs

du projet et elles ne tirent plus de bénéfices de leur travail car la quasi-totalité des revenus est affectée au remboursement des lourdes charges d'exploitation et à une provision pour l'achat du matériel agricole (1,5 à 2 millions de F CFA soit 30 000 à 40 000 FF).

- Elles sont toutefois assurées d'une plus grande sécurité alimentaire puisqu'une part des productions du bloc est réservée à la consommation familiale : igname, riz et maïs procurent un appoint substantiel à l'alimentation de la famille. Toutefois, cet appoint n'est que partiel car ces productions ne représentent qu'une partie des aliments de base de la famille ; les ignames précoces⁽⁴⁾, le manioc⁽⁵⁾, les légumes et tous les produits de la cueillette (graines de palme, fruits, etc.) sont absents de l'assolement des exploitations sur blocs. Les femmes tentèrent d'introduire des cultures de tomates, de gombo et d'aubergines sur les parcelles modernes d'igname malgré les réticences de l'encadrement ; mais l'épandage d'herbicide après la germination de l'igname retarda considérablement les semis de ces vivriers et le labour des parcelles, juste après la récolte des ignames, détruisit ces légumes en pleine production.

Sur ces blocs cultureux, les agricultrices sont devenues une main-d'oeuvre bénévole et suremployée au bénéfice des exploitations de leur époux ; elles perdent leur autonomie vivrière et

4. L'igname *Lokpa* ou igname précoce occupe une place importante dans l'économie familiale. Présente dans presque toutes les exploitations où une petite portion lui est réservée, c'est une culture exigeante en temps de travail (puisque'elle doit être paillée et tuteurée) mais qui est très appréciée pour ses qualités gustatives ; la première récolte qui aura lieu en septembre est attendue avec impatience après plusieurs mois de pénurie en igname.
5. Le manioc est très apprécié en raison de la diversité de ses préparations culinaires et des petits revenus monétaires que l'on peut en tirer ; plante de soudure, il devient l'alimentation principale de la famille, entre le mois de juin lorsque les ignames de la récolte précédente ont été consommées, vendues ou utilisées pour les nouvelles semences et le mois de septembre, date de la récolte des ignames précoces ; c'est une plante commerciale également, non pas tant sous la forme de tubercule dont le poids entraîne des charges de transport prohibitives, mais comme produit transformé en « *attiéké* » ou en « *konkondé* ».

économique ainsi que leur liberté d'initiative et se sentent marginalisées même si elles bénéficient d'une plus grande sécurité alimentaire concernant quelques productions.

Si toutes ces femmes avaient appartenu à des communautés « traditionnelles », elles auraient pu tirer des petits revenus, soit des ressources extra-agricoles de leur terroir comme la vente de fagots, de balais, de graines de palme ou de fruits divers, de l'élevage d'un petit bétail ; mais la plupart d'entre elles étaient transplantées dans de gros villages modernes ⁽⁶⁾ où, dans la majorité des cas, le petit élevage de porcs, de moutons et de cabris est toujours prohibé par les autorités villageoises dans un souci de propreté. Environnées de terres déjà appropriées et utilisées, ces agricultrices n'avaient qu'un accès très limité à toutes ces ressources qu'elles devaient même souvent se procurer à l'extérieur de leur communauté. Cette baisse des revenus féminins eut des répercussions néfastes sur la situation nutritionnelle de ces familles ; lors de notre passage en 1986, quelques femmes n'avaient quasiment plus de réserves de condiments, ne pouvaient en acheter et devaient en emprunter dans le voisinage. Cet appauvrissement dévalorisait leur statut social au sein de la communauté.

Les initiatives féminines en marge du projet

Toutes ces agricultrices tentent, malgré les obstacles, de conserver en marge du bloc une petite exploitation personnelle pour y cultiver du manioc et de l'igname précoces associés à des plantes à épices, plantes à fruits et plantes légumières, toutes ces productions étant absentes dans le cadre du projet. Elles se heurtent toutefois à des obstacles car les maris se prétendent trop débordés par les travaux culturels à assumer sur le bloc, pour disposer du temps nécessaire à l'ouverture et au buttage de parcelles traditionnelles. Pourtant, le défrichement de ces petits lopins de terre a toujours lieu avant le début de la campagne

6. Nous n'étudions ici que la situation des femmes habitant des villages transplantés. Le projet concerne également en 1986 deux villages traditionnels sur les terroirs desquels l'AVB avait défriché des blocs.

agricole sur le bloc. Il n'y a donc pas surcharge dans le calendrier culturel des exploitants mais plutôt un désir de ne pas favoriser une dispersion de l'effort de leurs épouses pour le consacrer en priorité aux travaux du bloc.

Elles se heurtent également au problème du statut foncier des terres agricoles puisque les communautés d'accueil continuent de dispenser aux nouveaux-venus des droits de culture renégociables chaque année et toujours accompagnés de prestations en nature (travail et cadeaux). Ces tractations foncières ne se mènent qu'entre hommes ; cela signifie que les femmes doivent tout d'abord convaincre leurs époux, déjà découragés par ces tracasseries incessantes, de négocier un droit de culture auprès d'un chef de terre d'un village d'accueil avant de leur demander de défricher et butter ces champs.

Elles s'efforcent d'obtenir coûte que coûte l'usage de vraies parcelles traditionnelles. En cas de réticences conjugales, elles n'hésitent pas à faire appel à un fils ou à un gendre pour les négociations foncières ou à une main-d'oeuvre extérieure pour le défrichement et le buttage des parcelles d'igname. D'autres se font "prêter" des champs où l'igname a déjà été récoltée par le propriétaire, pour y implanter des cultures de deuxième année, maïs, arachide, *ouré-ouré* et manioc. D'autres enfin achètent à crédit des champs de manioc sur pied pour la consommation familiale et pour la vente.

Pour s'affranchir des obstacles fonciers, certaines agricultrices décident de se faire attribuer l'usage des terres vacantes situées à l'intérieur des blocs et en particulier celles des « andains ». Ces bandes de végétation naturelle de cinq mètres de largeur, parallèles aux courbes de niveau, ont été conservées au sein des blocs pour leur rôle anti-érosif et sont dépourvues de statut foncier. Malgré la désapprobation de l'encadrement qui craint la perte du rôle anti-érosif de ces « andains », les femmes y cultivent de petits champs d'igname ou de manioc.

Toutes ces cultures pratiquées en marge de l'exploitation moderne sont préjudiciables au bon fonctionnement de l'opération mécanisée car les agricultrices se consacrent en priorité à la mise en valeur de leurs petits lopins de terre avant de se rendre sur l'exploitation moderne. Les responsables du projet ont tenté

de trouver des solutions pour valoriser le travail féminin sur les blocs et faire ainsi, sinon disparaître, du moins diminuer le secteur marginal.

Les tentatives d'intégration des femmes au projet

Une nouvelle cellule est créée en 1986 au sein du projet, celle de l'animation féminine. La responsable doit étudier « *les conditions d'intégration des épouses des paysans à la mise en culture des parcelles mécanisées et leur réelle participation aux travaux du bloc mis en valeur par le groupe* » (CIMA 1986). Deux tentatives d'intégration des épouses se sont concrétisées par l'introduction de cultures féminines sur les blocs, l'une à l'intérieur de l'assolement déjà en place, l'autre à côté de cet assolement, sur une nouvelle parcelle réservée à cet effet.

La première tentative introduit, sur les soles de riz et de coton, des cultures de premier cycle, maïs, arachide, *ouré-ouré*, cultures pratiquées et commercialisées par les femmes et dont les revenus leur reviennent : or, non seulement ces nouvelles spéculations augmentent le travail des agricultrices sur les blocs, mais encore la plupart des revenus tirés de leur commercialisation sont récupérés pour le projet lui-même ; hormis les bénéfices obtenus de la vente du *ouré-ouré*, ceux des deux autres cultures intégrées dans l'assolement sont tout naturellement inclus dans les comptes d'exploitation du groupement et absorbés par les lourdes charges financières de l'opération.

Cependant les femmes ne sont pas tout à fait lésées par ces nouvelles cultures car elles réussissent à détourner clandestinement, et de connivence avec leurs époux, une partie de ces productions pour l'alimentation familiale et pour en tirer des bénéfices immédiats (vente à des commerçants locaux).

En 1986, l'équipe d'animation féminine se lance dans une nouvelle expérience « *qui vise à associer sur le plan technique, financier et social, les femmes à la gestion (au sens large) des exploitations agricoles motorisées* » (Greffeuille I., 1986).

Cette expérience consiste à ouvrir sur chaque bloc une nouvelle parcelle exclusivement réservée à un « *tro fié* », ce qui signifie en langue baoulé « champ à condiments ou champ pour la sauce ». Apanage des femmes, ce champ est souvent présent dans les exploitations agricoles traditionnelles. L'opération doit permettre aux agricultrices de recouvrer une certaine indépendance financière qui contribuera à un mieux-être familial ; elle doit favoriser également leur présence plus régulière et plus active sur les blocs, et assurer ainsi une plus grande cohésion aux groupements d'agriculteurs.

Cette initiative est accueillie très favorablement par les femmes mais elle ne peut se concrétiser qu'après avoir reçu l'accord des hommes. Même sur les blocs, ces derniers se considèrent toujours comme les détenteurs du droit d'accès à la terre ; ce n'est qu'après avoir été consultés que la plupart d'entre eux acceptent de faire une place à leurs épouses sur le bloc en leur donnant l'usage exclusif d'une portion ; ils consentent même à payer les charges mécanisées pour la préparation du sol de cette portion, sûrs par ce cadeau de garder leurs épouses à proximité de l'exploitation moderne.

L'opération « *tro fié* » débute sur quatre blocs, intéressant 26 femmes ; elle concerne une superficie de 4,5 ha soit 1 ha en moyenne par village et 17 ares par cultivatrice. Les spéculations retenues, en accord avec les intéressées, sont le gombo et le piment comme cultures de premier cycle (semis en mai) et l'aubergine et la tomate comme cultures de second cycle (semis en septembre). La commercialisation en sec des premières récoltes de gombo et de piment fait surgir des problèmes de conservation et donc de stockage de ces produits. Tomates et aubergines sont vendues en frais, et une attention toute particulière est portée au transport et à la commercialisation de ces denrées fragiles.

L'opération est en cours et connaît un certain engouement (Greffeuille I., 1988). En 1987-88, lors de la deuxième campagne « *tro fié* », ce sont 6 groupements qui participent à cette opération, soit une cinquantaine de femmes :

L'intégration des cultures légumières à l'exploitation moderne, le rétablissement ou le maintien de l'équilibre

alimentaire des familles, l'obtention de revenus proprement féminins qui améliorent la rentabilité globale de l'exploitation et enfin l'ouverture des femmes sur le monde économique extérieur sont les principaux acquis de l'opération « tro fié » (Greffeuille I., 1988 : 19-20)

Toutefois, des questions se posent au sujet de l'avenir de ce *tro fié* ; le défrichement et la préparation des sols de cette parcelle connaissent un certain retard, la priorité étant toujours donnée aux travaux mécanisés des autres spéculations comme la préparation des soles d'igname, le semis du maïs et de l'arachide ; on peut se demander si les travaux mécanisés nécessaires à la mise en valeur de ce *tro fié* n'auront pas toujours lieu après ceux des autres cultures, menaçant ainsi les rendements des productions de ce champ. De plus, le problème de l'intégration de cette parcelle dans l'assolement du bloc risque de se poser à court terme ; un nouveau *tro fié* doit être ouvert tous les deux ou trois ans si l'on veut éviter les risques parasites et un trop grand enherbement ; comment dans ce cas, cette parcelle pourra-t-elle être intégrée dans un assolement annuel ? Enfin, même si l'on résout le problème précédent, comment éviter que les revenus de ces productions légumières ne soient en partie détournés par les exigences financières du système mis en place ?

La motorisation agricole en questions

Au terme de cette analyse, un certain nombre de questions se posent quant aux effets de la motorisation sur le rôle de chacun des membres participant à l'exploitation moderne.

Telle qu'elle est appliquée dans ce projet, la motorisation semble alléger une part importante du travail des hommes (préparation des sols) mais alourdir certaines tâches des femmes : les sarclages manuels de ces vastes superficies ne sont compensés que partiellement par l'utilisation d'herbicides (produits très coûteux) et représentent aux yeux des femmes une lourde « corvée ». Une mécanisation des sarclages s'imposerait pour augmenter la productivité du travail féminin. Mais cela suppose à la fois une meilleure formation et une rémunération supérieure des tractoristes qui sont actuellement les éléments les moins

stables du projet. Une motorisation bénéfique pour les femmes relève donc de l'attention accordée par les responsables au statut des tractoristes : ce n'est pas la motorisation en elle-même qui est préjudiciable aux agricultrices mais plutôt les modalités de son application à travers le projet chargé de la diffuser.

De plus, ce système semi-motorisé, dans sa phase actuelle, semble mieux nourrir les familles mais ne leur rapporte quasiment aucun bénéfice monétaire : la plus grande part des revenus est affectée au remboursement des charges de production et à la constitution d'une épargne pour l'achat du matériel. Or, devenir propriétaire de moyens de production motorisés dans un tel environnement économique (coût très élevé des facteurs de production), climatique (importance des aléas climatiques dans cette région) et sociologique (fort individualisme et faible main-d'oeuvre familiale) représente une véritable gageure.

En outre, cette motorisation n'implique pas la création d'un système de production intégré puisqu'on ne retrouve pas sur les blocs l'ensemble des cultures présentes dans le système traditionnel. Même agrandie d'un *tro fié*, l'exploitation « sur bloc » se juxtapose à une exploitation « hors bloc ». Outre le besoin de produire des vivriers complémentaires, les femmes semblent vouloir conserver un espace de liberté en dehors de toute action encadrée.

Enfin, il est permis de s'interroger sur les motivations profondes des femmes quant à leur participation à la mise en valeur de ces blocs : celle-ci n'aurait-elle pas lieu plus spontanément si ces exploitations modernes procuraient un véritable « mieux-être » aux familles concernées ?

Bibliographie

- CIMA-PMP, 1986. Notes relatives à l'exécution de la campagne agricole 1986-1987-Bouaké, Côte d'Ivoire, 53 p. *multigr.*
- Droy I., 1985. Femmes et projets de développement rural en Afrique sub-saharienne. *Thèse pour le doctorat de 3^e cycle*, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 533 p., *multigr.*

- Femmes et politiques alimentaires*, 1985. Ouvr. coll. sous la resp. de J. Bisilliat. ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, Paris, 741 p.
- Femmes et développement en Afrique de l'Ouest*, 1986, UNRISD, Série Systèmes alimentaires et Société, Genève, 128 p.
- Greffeuille I., 1986. Le rôle des femmes dans la gestion des exploitations agricoles modernes : l'expérience « tro fié ». Projet Motorisation Paysanne, CIMA, Bouaké, 30 p. *multigr.*
- Greffeuille I., 1988. Projet Motorisation Paysanne en Côte d'Ivoire : Pour une intégration des femmes dans les exploitations agricoles modernes. Premiers résultats de l'expérience « tro fié ». *Les Cahiers de la Recherche-Développement* n° 18, Juin 1988 : 14-21.
- Lassailly-Jacob V., 1987. Etre agricultrice dans une exploitation semi-mécanisée en savane. In *Terrains et Perspectives*, ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires : 49-60.
- Lassailly-Jacob V., 1989. Implications socio-économiques et spatiales de la motorisation : une étude de cas en Côte d'Ivoire Centrale. In *Economie de la mécanisation en région chaude*. CIRAD, Montpellier : 293-304.
- Losch B., 1988. L'expérience du Projet Motorisation Paysanne en Côte d'Ivoire : Réflexions sur la maîtrise des innovations et les systèmes d'appui aux producteurs agricoles. *Les Cahiers de la Recherche-Développement* n° 18, Juin 1988 : 1-13.